

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
02/4/16
DOSSIER N°5537**

**COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT - COLLEGE DE BENEVENT-L'ABBAYE-
EXERCICE 2023 -**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COMPLEMENT DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
- COLLEGE DE BENEVENT-L'ABBAYE- EXERCICE 2023 -**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2023-02/4/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'allouer un complément de dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 de **10 000 €** au collège Jean Monnet de BENEVENT-L'ABBAYE afin de lui permettre d'alimenter son fonds de roulement.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Chapitre 65, article 655111, fonction 221 du budget départemental.

Mme D Chartrain, M. B Labar ((ayant donné pouvoir à Mme D Chartrain), membres du Conseil d'Administration du Collège de Bénévent-l'Abbaye, n'ont pas pris part au vote

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET